

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : avant l'expiration du délai de refus applicable en vertu de l'article 5.2) de l'Arrangement ou de l'article 5.2)a), b) ou c) du Protocole,

toutes les procédures devant l'Office sont achevées et il n'y a pas de motif pour cet Office de refuser la protection.

I. Office qui envoie la déclaration :

Algérie (DZ)

Téléphone : (213-021) 73.01.42

Institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI)
40/42 Rue Larbi Ben M'Hidi
B.P 403 Alger - 16 000 – Alger –Algérie.

Téléfax : (213-021) 73.96.44
73.55.81
E-mail:info@inapi.org.

II. Numéro de l'enregistrement international : 1276160

III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) :

Apple Inc.
1 Infinite Loop Cupertino CA 95014, United States of America

IV. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés : La protection est accordée pour tous les produits de la classe 9.

V. Date : 23 06 2011

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

